

VOTES ET DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Quatre, 8 mai 1861.

M. l'Orateur met devant la chambre des rapports des municipalités de Haut-Canada...

Pétitions reçues et lues: De M. A. Hard et autres, du township d'Etton...

De M. A. Hard et autres, du township d'Etton, et des voisins; demandant un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

De M. J. G. Galt, de la cité de Montréal, botaniste; demandant de l'ordre pour établir un jardin botanique et zoologique dans la cité de Montréal...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Playfair, du comité des écoles permanentes, fait un rapport favorable quant aux pétitions de T. Broder et autres, demandant la confirmation du tracé de la ligne de division entre Upton et Grantham...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

M. Thibault, de la cité de Québec, et de M. M. McMillan, de la cité de Québec, demandant de l'ordre pour établir un acte pour prohiber la fabrication de vins de raisin spiritueux...

Le Sénat de West-Stock nous apprend que le 30 mai, un jeune homme âgé de 21 ans, du nom d'Edmond Welch, du township d'Orford, Est, vint avec son fusil pour aller à la chasse, lorsqu'il bracha le fusil et la charge, et perdit le coup, et fut frôlé horriblement par les balles. Le malheureux jeune homme reçut aussitôt les soins des Drs. Watts et Scott, qui ordonnèrent l'opération comme seul moyen de lui conserver la vie. Le jeune homme ne voulut pas y consentir et fut inexorable. La gangrène se mit dans la blessure, et il mourut dix jours après l'accident.

Ainsi, un jeune homme plein de santé, d'espoir et d'avenir, dans la primeur de la vie, est prématurément lancé dans l'éternité par suite d'un de ses accidents si fréquents, cependant, et qui ont pour cause l'imprudence ou le manque de prévoyance. Puisse ce triste exemple servir d'avis à ceux qui sont dans l'habitude de se servir d'armes à feu.

Les propriétaires d'une des manufactures de drap, de Sherbrooke, C.E., ont offert de fournir des habillements pour un régiment de volontaires Canadiens pour servir dans la guerre des Etats-Unis.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux saisies et ventes par autorité de justice, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif aux institutions municipales de Haut-Canada, est renvoyé à un comité composé de MM. McMillan, Morrison, et Cameron, et des honorables MM. S. Smith, et Foley.

CHÉMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT. ARRANGEMENT DE PRINTEMPS. A commencer Lundi 3 Mai, 1861.

Le Train de la Mail laissera Ottawa à 7.15 a.m., et arrivera à Prescott à 10 a.m., joignant à la Jonction, les Trains de Grand Tronc allant à l'Est; et à Prescott avec la ligne de Beauport à Vapeur Canadienne et Américaine, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains de Chemin de Fer d'Orangeburg allant à New-York et à Boston.

Les Passagers venant par ce Train arriveront à Montréal le temps pour prendre les Trains de Grand Tronc.

Les Trains de retour. Laisseront Prescott à 4 p.m., et l'arriveront à Ottawa à 7.15 a.m., joignant à la Jonction les Trains de Grand Tronc venant de Montréal, et arrivant à Ottawa à 4.45 p.m.

Le Train de retour laissera Prescott à 5.15 a.m., arrivant à Ottawa à 10.15 a.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Le Train de retour laissera Ottawa à 11.30 a.m., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Est, et arrivera à Prescott à 4.15 p.m.

Desirez vous acheter à bas prix? Tout ce qui est nécessaire à la vie: Boissons, Epicerie, habillement. Pour argent comptant seulement. C'EST ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL. RUS SUSEX. LAFONTAINE, Propriétaire.

Le propriétaire de cet établissement offre ses plus sages attentions à ses amis, et au public pour l'accommodement libéral qu'il se a reçu jusqu'à ce jour; il espère, par son attention et son assiduité à bien servir ses nombreux pratiques, mériter la continuation de leur patronage.

LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis à TOUTE HEURE.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION. HORNARDS, LOBSTERS, HUITRES. Préparés de manière à satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DUGAL, REMERCE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes espèces, -SAVOIR-

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chinois, Clous à river, soies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, For de Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chandons à sucre et à potasse, Haches, Faisils, Poudres, Pelles, Beches, Piques, Poëles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLEON!!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHÉ, Vendez l'enseigne de la grosse Tourière. RUE SUSEX OTTAWA.

LEVI R. CHURCH, M. D. Peut être consulté tous les jours à son office. AYLME, C. E.

M. LOUIS DUHAMEL, MANUFACTUREUR DE VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL, VOITURES DE TOUTES SORTES.

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY. 2 avril, 1861.

A VENDRE. UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant \$210 de loyer par an.

CONDITIONS LIBÉRALES. S'adresser à J. T. Prud'homme, BATISSES PRUD'HOMME, Rue Sussex, Ottawa, 17 avril, 1861.

J. T. Prud'homme, Marchand de Marchandises SÈCHES, Groceries, épicerie, Chaussures &c. à des PRIX MODÉRÉS.

BATISSE PRUD'HOMME, RUE SUSSEX, Ottawa.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE M. A. C. CAMPBELL, NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses nombreux pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveaux magasins de farine occupés par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer; farine, laré, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage peuvent être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront exécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

A VENDRE. DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, Vie-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand;

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

ATTEN, LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES, maintenant occupée par M. J. D. ROBIL-LARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES. Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLOD, Prop. GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLOD, Agent, Cité d'Ottawa, ou à Québec.

Ottawa, 6 avril, 1861.